

COMMUNE DE FLEYS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2008

Sous la Présidence : de M. LAROCHE Claude, Maire

Etaient Présents : LAROCHE Claude, SANSEIGNE Christian, GAUTHERON Cyril, AUFRERE Sébastien, LAROCHE Nicolas, DELAITRE Olivier, NICOLLE Charly, BONNET Romain, COLLON Xavier, VENON Jérémy, AUFRERE Stéphane.

Secrétaire de Séance : M. NICOLLE Charly

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire informe l'assemblée que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, le 9 avril 2008, un poste de 4^{ème} vice-président a été voté par l'ensemble du conseil. Il convient donc de modifier l'article 11 des statuts de la Communauté de Communes du Chablisien et chaque commune adhérente doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la modification des statuts de la CCC

REDEVANCE DROIT DE PASSAGE FRANCE TELECOM

Le maire informe l'assemblée que pour 2008 la redevance de droit de passage sur le domaine public versée par France Télécom est calculée de la façon suivante :

Artères aériens : 0,929 Km X 44,03 € = 40,90 €

Artères en sous-sol : 3,497 Km X 33,02 € = 115,47 €

Emprise au sol : 0,50 m² X 22,01 € = 11,00 €

Le conseil accepte la redevance proposée.

ACHAT D'UNE TROUSSE POUR ANALYSE DU CLORE

Afin de pouvoir suivre plus précisément la désinfection de l'eau distribuée sur le réseau, le Maire présente un devis de la société C.I.V.B pour l'achat d'un nécessaire d'analyse afin de définir la dose de clore. Le conseil émet un avis favorable et charge le maire de passer la commande.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Eclairage Public Rue de Grillot

Le Maire soumet à l'assemblée l'avant projet chiffré par le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Tonnerrois, concernant l'installation de 7 points lumineux sur la rue de Grillot, à programmer pour 2009.

L'avant projet révisé s'élève approximativement à 23 509,00 € H.T, soit 28 310,00 € T.T.C.

Financé de la façon suivante :

Participation du SIER : 4 200,00 €

Part de la commune : 24 110,00 € (montant approximatif, y compris les études)

le conseil municipal, **décide** la réalisation des travaux

Renouvellement de 29 luminaires

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente pour le moment le projet de renouvellement de 29 luminaires, prévu au programme 2008 dont le coût était le suivant :

Montant H.T = 17 849,00 €

Montant T.T.C = 21 348,00 €

Participation du SIET = 8 150,00 €

Participation de la commune = 13 198,00 €

Considérant que ces travaux ne sont pas la priorité, ils seront reporter ultérieurement.

RAPPORT ANNUEL DE L'EAU EXERCICE 2007

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour l'exercice 2006, fourni par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Le Conseil Municipal, adopte le rapport tel qu'il est présenté.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le Maire présente un devis pour extension du réseau d'eau potable « rue de Prégirots » pour une montant de 9 465,74 €TTC.

Le conseil donne son accord, une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général.

ENTRETIEN DE L'HORLOGE DE L'EGLISE

Le maire informe le conseil municipal d'une facture de 365 €de la Société BODET qui est intervenue pour réparation de l'horloge.

La société BODET propose de passer un contrat d'entretien régulier, auquel cas elle ne ferait pas payer la facture de 365 €

Après étude, le conseil ne prend pas la formule du contrat et donne pouvoir au maire pour régler la facture présenté.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement aura lieu en janvier 2009, il sera assuré par Sandrine AUFRERE qui l'a déjà fait en 2004.

NUMEROTATION DES NOUVELLES HABITATIONS

Cyril, Jérémy et Charly feront le tour du village pour repérer les nouvelles habitations à numéroter.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENT DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Des plans sont proposés par le Conseil Général, le conseil est d'accord sauf sur la zone 30 qu'il juge trop courte, il devrait monter jusqu'à chez Robert ROUSSEAU, il faut une période d'essais pour bien se rendre compte du résultat.

CHEMIN DE LA CASSONNE

Le chemin qui mène au hangar du GAEC COLLON est baptisé « Chemin de la Cassonne ».

DIVERS

Achat d'un fauteuil de bureau pour le secrétariat

Achat d'une horloge à la mairie

Achat d'un panneau au terrain de jeux

Faire encaisser les bordures de trottoirs cédées aux particuliers

Remplacement du miroir en bas de la rue de l'église

Le Maire